AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0494
FR0000064180-FS0172

15 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2016, la société anonyme Advens[1] (53 avenue Victor Hugo, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et détenir 4 194 actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG représentant autant de droits de vote, soit 5,0008% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Abbas Jaber.
[2] Sur la base d'un capital composé de 83 867 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.